

# La Règle “JOMINI”

Ces listes calculées selon le budget consistent toutes en un certain nombre d'unités obligatoires et des unités complémentaires soumises à des conditions. Pour constituer son armée, après s'être mis d'accord sur le total en points de chacun, chaque joueur utilisera la liste correspondante, en respectant ces conditions. Cependant, pour une armée donnée sur laquelle on connaît les compositions ou pour un scénario, on peut s'affranchir de certaines contraintes, avec l'accord de chacun.

Note : Si des troupes de même type ont des conditions semblables (comme « 1 pour 4 unités de ligne ») elles ne sont pas cumulables sur les mêmes unités.

Ainsi, si l'on a 6 unités de ligne on peut prendre :

- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) ET une unité d'artillerie (1 par 4 unités de ligne) MAIS
- une unité de grenadiers (1 par 6 unités de ligne) OU une unité d'infanterie de la Garde (1 par 5 unités de ligne)

## **A - France**

### **A11- La seconde restauration (22 juin 1815 - 1830)**

Napoléon abdique le 22 juin. Louis XVIII retrouve le trône. L'armée s'étant ralliée à Napoléon, Louis XVIII avait publié le 23 mars 181, à Lille, une ordonnance la licenciant en entier. Le 8 juillet Louis XVIII est de retour à Paris. Le roi, qui ne pardonnait pas, maintint son ordonnance du 23 mars qui licenciait toutes les troupes et voulut réorganiser l'armée sur de nouvelles bases qui briseraient tous les souvenirs de l'Empire. Le 14 juillet, après la soumission au gouvernement royal du maréchal Davout, commandant des forces armées repliée derrière la Loire, le roi dissout et licencie l'armée Impériale par une nouvelle ordonnance royale en date du 16 juillet 1815 : « Considérons qu'il est urgent d'organiser une nouvelle armée attendu que d'après notre ordonnance du 23 mars celle qui existait se trouve licenciée... ». Donc nous avons une toute nouvelle armée n'ayant plus rien à voir avec celles qui précèdent.

Par ordonnance du 11 août 1815, Louis XVIII forma l'infanterie en 86 légions, ayant chacune 2 bataillons d'infanterie de ligne, 1 bataillon de chasseurs à pied, une compagnie d'éclaireurs à cheval et une compagnie d'artillerie. Chaque légion prit le nom et le numéro d'ordre du département dans laquelle elle avait été organisée. L'ordonnance du 17 février 1819 y ajouta 8 nouvelles légions soit au total 8 départements de 2 légions à 3 bataillons, 3 départements 1 légion à 4 bataillons, 48 départements 1 légion à 3 bataillons et 27 départements 1 légion à 2 bataillons

Les ordonnances royales des 16 juillet et 30 août 1815 réorganisent la cavalerie de l'armée française en 48 corps, dont la garde royale. Le 27 octobre 1820, le Roi prend une ordonnance qui supprime les légions départementales et recrée 60 régiments de ligne et de légère. Au passage, l'habit blanc d'ancien régime de l'infanterie est remplacé par un habit en drap bleu de roi.

De 1815 à 1820, la Garde Royale constitua la seule vraie armée efficace. Ensuite, on reconstruisit une vraie armée qui s'illustra dans les trois expéditions de la période. Si les rois ne cherchèrent pas une expansion en Europe, se contentant du « pré-carré », dans le cadre des traités de Vienne il fallu rétablir l'ordre européen. L'expédition d'Espagne pour rétablir Ferdinand VII dans ses droits en 1823 fut menée par menée par Louis d'Angoulême et nous laissa la victoire du Trocadéro. Le 27 janvier 1822, la Grèce proclama son indépendance et, après la victoire navale de Navarin le 25 Octobre 1825, Charles X lance un corps expéditionnaire en Morée. Le 14 août 1829, le traité d'Andrinople consacra l'indépendance de la Grèce devenue une monarchie en février 1830. La dernière victoire de la Restauration fut la conquête d'Alger avec une expédition de plus de 37 000 hommes. Ce fut

# La Règle “JOMINI”

une victoire amère, puisque nos meilleurs soldats loyaux furent là-bas et non à Paris durant les Trois Glorieuses. Mais Charles X laissa à la France en héritage l'Algérie, dont la colonisation sera l'œuvre de la Monarchie de Juillet, avec l'éclosion de l'Armée d'Afrique.

## **Composition**

### Garde Royale

#### Infanterie

Dès 1816, Louis XVIII supprima la Maison du Roi et créa la Garde Royale

- 6 régiments d'infanterie de la Garde à 2 bataillons
- 2 régiments suisses d'infanterie de la Garde à 2 bataillons

#### Cavalerie

- Gardes du Corps du Roi à 4 brigades, correspondant à environ 2 régiments.
- Gardes du Corps de Monsieur, intégrés en 1824 aux Gardes du Corps du Roi.
- 2 régiments de grenadiers à cheval de la garde royale
- 2 régiments de cuirassiers de la garde royale
- Régiment des dragons de la garde royale
- Régiment des chasseurs à cheval de la garde royale
- Régiment des lanciers de la garde royale
- Régiment des hussards de la garde royale

#### Artillerie

- Un régiment d'artillerie à pied de la garde royale à 5 compagnies de campagne de 8 livres et une compagnie de réserve de 12 livres.
- Un régiment d'artillerie à cheval de la garde royale à 3 compagnies de campagne de 6 livres.

### Infanterie

#### Infanterie de ligne

- 164 bataillons de ligne pour 94 légions puis 120 bataillons de ligne pour 60 régiments.
- 4 régiments suisses

#### Infanterie légère

- 94 bataillons de chasseurs à pied pour 94 légions puis 40 bataillons d'infanterie légère pour 20 régiments
- Légion (puis régiment) de Hohenlohe (étranger).
- Bataillons de marins dits « des équipages de ligne »

### Cavalerie

#### Cavalerie lourde

- 1 régiment de carabiniers « Carabiniers de Monsieur », dédoublé en 1825
- 6 régiments de cuirassiers plus 4 en 1825
- 10 régiments de dragons, plus 2 en 1825

#### Cavalerie légère

- 24 régiments de chasseurs à cheval, devenus 20 en 1825
- 6 de hussards
- 94 compagnies d'éclaireurs pour 94 légions, supprimées en 1825.

### Artillerie

- Huit régiments d'artillerie à pied à 5 compagnies de campagne de 8 livres ou parfois de 6 livres et une compagnie de réserve de 12 livres, le tout doublé en 1825.
- Quatre régiments d'artillerie à cheval à 3 compagnies de campagne de 4 livres, le tout doublé en 1825.
- 94 petites compagnies d'artillerie de campagne pour 94 légions, supprimées en 1825.

# La Règle “JOMINI”

- Quelques batteries d'artillerie de montagne, utilisées notamment dans les expéditions extérieures.
- Quelques batteries d'artillerie à fusée et de fusils de remparts, utilisées notamment pour les débarquements.

## Liste d'armée

Min	Max	Nom	Description	Val.	Condition et note
1	1	Général en chef	Général en chef 1 plaq	200	
0	3	Sous-Général	Sous-général 1 plaq	120	1 pour 8 unités
0	1	Sous-Général	Sous-général médiocre 1 plaq	96	A la place du précédent
0	100	Colonel	Colonel 1 plaq	10	1 pour 5 unités
4	120	Bataillons de ligne	Infanterie lourde Normal Manœuvre 3 plaq	26	60 régiments de ligne après 1820
0	164	Bataillons de ligne des légions	Infanterie lourde Recrues 3 plaq	18	94 légions départementales avant 1820 – à la place des précédents
0	8	Bataillons suisses de ligne	Infanterie lourde Normal Manœuvre 3 plaq	26	4 régiments suisses
1	40	Bataillons d'infanterie légère	Infanterie légère Normal Manœuvre 3 plaq	22	20 régiments d'infanterie légère après 1820
0	94	Bataillons de chasseurs à pied des légions	Infanterie légère Normal faibles 2 plaq	12	94 légions départementales avant 1820 – à la place des précédents
0	3	Légion puis régiment de Hohenlohe (étranger).	Infanterie légère Normal Manœuvre 3 plaq	22	
0	3	Bataillon de marins des équipages de ligne	Infanterie légère Normal Manœuvre 3 plaq	22	
0	10	Cuirassiers	Cuirassiers Normal Manœuvre 3 plaq	48	1 pour 2 régiments de cavalerie légère – 6 régiments, 10 en 1825
0	12	Dragons	Cavalerie lourde Normal Manœuvre 3 plaq	39	A la place des précédents – 10 régiments, 12 en 1825
1	24	Chasseurs à cheval	Cavalerie légère Normal Manœuvre 3 plaq	35	24 régiments, 20 en 1825
0	6	Hussards	Cavalerie légère Normal Manœuvre 3 plaq	35	
0	15	Compagnies d'éclaireurs des légions regroupées	Lanciers légers lents Normal 3 plaq	34	1 compagnie d'éclaireurs par légion, supprimées en 1825.
1	80	Batteries à pied de 8 livres	Artillerie lourde mobile Normal Manœuvre 3 plaq	92	1 pour 4 unités d'infanterie - Compagnies de campagne des 8 régiments d'artillerie à pied, doublée en 1825.
0	16	Batteries de réserve à pied de 12 livres	Artillerie très lourde Normal Manœuvre 3 plaq	110	Remplace 3ème des précédentes – Compagnies de réserve des 8 régiments d'artillerie à pied, doublée en 1825.
0	24	Batterie à cheval de 4 livres	Artillerie légère à cheval Normal Manœuvre 3 plaq	74	1 pour 4 unités de cavalerie - compagnies de campagne des 4 régiments d'artillerie à cheval, doublées en 1825.
0	4	Batterie de montagne de 6 livres court	Artillerie légère mobile Normal Manœuvre 3 plaq	70	A la place d'artillerie lourde en zone de montagne
0	2	Batterie à fusées de 8 livres	Artillerie très légère à fusées Normal Manœuvre 3 plaq	33	A la place d'artillerie lourde en zone de débarquement
0	2	Batterie de fusils de rempart	Artillerie légère mobile Normal faibles Manœuvre 2 plaq	40	
0	48	Compagnies d'artillerie de campagne des légions regroupées	Artillerie lourde Recrues 3 plaq	77	Compagnies d'artillerie de campagne des 94 légions, supprimées en 1825.

# La Règle “JOMINI”

Seulement si le Roi ou un Prince du Sang commande					
0	12	Bataillons d'infanterie de la Garde	Infanterie lourde Normal solides Manœuvre 4 plaq	40	6 régiments d'infanterie de la Garde à 2 bataillons
0	4	Bataillons suisses d'infanterie de la Garde	Infanterie lourde Normal solides Manœuvre 4 plaq	40	2 régiments suisses d'infanterie de la Garde à 2 bataillons
0	2	Gardes du Corps du Roi	Cavalerie lourde Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	43	4 brigades correspondant à environ 2 régiments.
0	1	Gardes du Corps de Monsieur	Cavalerie lourde Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	43	intégrés en 1824 aux Gardes du Corps du Roi.
0	2	Grenadiers à cheval de la garde royale	Cavalerie lourde Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	43	
0	2	Cuirassiers de la garde royale	Cuirassiers Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	52	
0	2	Carabiniers de Monsieur	Cuirassiers Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	52	1 régiment de carabiniers dédoublé en 1825
0	1	Dragons de la garde royale	Cavalerie lourde Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	43	
0	1	Chasseurs à cheval de la garde royale	Cavalerie légère Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	38	
0	1	Hussards de la garde royale	Cavalerie légère Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	38	
0	1	Lanciers de la garde royale	Lanciers légers Normal Manœuvre + Tenaces 3 plaq	43	
0	5	Batteries à pied de 8 livres de la garde royale	Artillerie lourde mobile Normal solides Manœuvre 4 plaq	144	1 pour 4 unités d'infanterie de la Garde
0	16	Batterie de réserve à pied de 12 livres de la garde royale	Artillerie très lourde Normal solides Manœuvre 4 plaq	173	Remplace 3ème des précédentes
0	3	Batteries à cheval de 6 livres de la garde royale	Artillerie lourde à cheval Normal Manœuvre 3 plaq	92	1 pour 4 unités de cavalerie de la Garde